

SAS COUYBES - AGENT CITROEN

REPARATEUR AGREE

18, place du Foirail 46 160 46160 CAJARC France

tel : 05.65.40.66.48 / FAX : 05.65.40.63.37

RCS: Cahors B 384 365 409

SIRET : 38436540900026 / APE : 4520A

TVA : FR09384365409 /Sas Capital de : 40000,00€

IBAN FR03 2004 1010 1602 3192 1E03 762 // BIC

PSSTFRPPTOU

. GAEC LE CHAMP DE MONSIEUR

198 RTE DU CHAMP DE MONSIEUR

46120 ANGLARS (France)

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE	REF. CDE	DATE DE REGLEMENT
Facture	12/06/2025	1 004 372	GAEC LE CHAMP DE MONS		12/06/2025
32/25/100564	1 174 655				
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VN/VO			
MARQUE	N° VIN	DATE 1° MISE EN CIRCULATION	OPB	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
				Facturable Magasin	
MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	Nbre PAGE
DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX L'UNITAIRE	REMISE	MONTANT	CT
SP95/SP98	1,00	29,13		29,13	1
.HU	1,00	24,33		24,33	1
Sous-total PIECES				53,46	

Vur le 23/07/25
ICA

A Réception 12/06/2025 64,15 €

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 80-335 du 12 mai 1980) T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS

Total TTC brut 64,15 €

53,46 10,69

NET À PAYER

64,15 €

1 004 372	Alpha 2A 8 0 18 5 / 12/06/2025 à 10 36 05 - (NF203) E 0378 RZ2_ / (NF525) B 0479 RZ2_ TVA
1 174 655	GABOIL 5 83
12/06/2025	
64,15 €	
A Réception	

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

MODALITÉS DE RÈGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client.

En cas de litige non résolu à l'amiable, si le client est un commerçant, seules seront compétentes les juridictions dont dépend notre siège social, si le client est non-commerçant, le choix de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun.

Voir au verso nos conditions générales de réparation

avis clients
★★★★★
CITROËN ADVISOR
citroen.fr

